



**« UN PAS DEHORS »
« MISSION LOCALE DE
L'AGGLOMERATION MANCELLE »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° **AP1_n°348** lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

*Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.*

Note de restitution finale du porteur de projet

THEMATIQUE Numéro du projet AP1_n°348
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : « UN PAS DEHORS »
Objectifs initiaux : Accompagner et préparer les jeunes placés sous main de justice à la sortie de détention. Favoriser leur retour à la formation et/ou l'emploi. Mettre en synergie des moyens et spécificités professionnelles de l'ensemble des acteurs de l'insertion. Trouver des solutions pérennes à la sortie de maison d'arrêt pour lutter contre la récidive.
Public(s) cible(s) : Ce projet concerne les jeunes entre 18 et 25 ans révolus Condamnés à des peines allant de trois à dix-huit mois Ecroués aux Croisettes entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 30 décembre 2010 Bénéficiaires en 2010 : 63 - Témoins en 2010 : 50 - Bénéficiaires en 2011 : 55
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Accueil collectif au sein du quartier Arrivant (présentation des missions et services de la Mission Locale dans son ensemble A l'issue de cet accueil et au regard des situations pénales de chacun, les référents SPIP et Mission Locale effectuent une randomisation des bénéficiaires et témoins. Accompagnement renforcé pour les bénéficiaires et mise à disposition des services mis en place dans le cadre du projet : partenariat entreprises, mobilité ...
Territoire(s) d'expérimentation : Préparation à la sortie : Maison d'arrêt du Mans. Accompagnement des sortants : Sarthe et départements limitrophes selon leurs lieux de résidence et en particulier l'Orne dont la Maison d'arrêt à fermé ; les détenus sont transférés au Mans .
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Renforcement du partenariat notamment le partenariat entreprises Accompagnement renforcé qui permet un meilleur suivi et une meilleure réactivité. Les interventions auprès de nos partenaires pour favoriser l'insertion du jeune sont facilitées.
Partenaires techniques opérationnels : Partenaires initialement indiqués dans le projet : SPIP ; PLIE, Entreprises, GEIQ bâtiment, métiers de la propreté, ETTI A2I, Club FACE Le Mans Métropole, Missions Locales Sarthe et Orne Partenaires effectifs de l'expérimentation : SPIP Partenaires économiques : GEIQ bâtiment, métiers de la propreté, ETTI A2I, Club FACE Le Mans Métropole PLIE Le Mans Métropole Collaboration avec les Missions Locales de Sarthe et d'Orne pour le suivi à la sortie Carbur'emploi, les chantiers d'insertion
Partenaires financiers (avec montant): Le SPIP, La mission Locale

Durée de l'expérimentation

(1) Durée initiale : 28 mois dont 4 mois pour la mise en place

(2) Durée effective : 28 mois

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure : Mission Locale Agglomération Mancelle

Type de structure : Groupement d'Intérêt Public

L'ÉVALUATEUR DU PROJET

Nom de la structure : Credoc

Type de structure : Privée



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

A l'issue du Grenelle de l'insertion, le Haut commissariat a précisé dans son appel à projet que le **taux d'activité des personnes détenues n'a cessé de baisser** ces dernières années, même s'il reste pour la France l'un des plus élevés d'Europe (36% en 2008). Le taux de chômage carcéral est nettement plus important qu'à l'extérieur et conduit à des situations de dénuement particulièrement difficiles.

Les activités exercées en détention ne sont pas suffisamment valorisées à la sortie. Pour ceux qui bénéficient d'un emploi ou d'une formation en détention, l'apport de ces expériences pour leur insertion reste encore trop limité. Nombreux sont ceux qui ne parviennent pas à trouver un emploi à la sortie, nombreux sont ceux dont l'activité exercée à la sortie diffère fortement ou ne résulte pas de celle qu'ils ont pu exercer en détention.

La faille essentielle des dispositifs existants tient à ce qu'ils sont juxtaposés, non articulés et dans l'incapacité de s'adapter à la complexité des situations des bénéficiaires et ce, en dépit de l'engagement très important des acteurs. Les actions menant « vers l'entreprise », « la formation », « la santé », « le logement », « l'aide sociale », « le suivi socio judiciaire »,..., sont trop souvent parcellisées, et ne parviennent donc pas à répondre de façon cohérente à l'ensemble des problématiques des bénéficiaires.

Nous retrouvons ces problématiques au niveau du département de la Sarthe où l'on peut, par exemple, mettre en parallèle le taux de jeunes incarcérés à la Maison d'Arrêt « Le Mans Les Croisettes » (20 à 25% de la population carcérale) et l'augmentation constante du chômage des jeunes. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (8 493) a augmenté de 40% en Sarthe en un an (chiffres préfecture). Les activités exercées dans les murs de l'ancienne Maison d'Arrêt n'étaient pas reconnues par une certification professionnelle ou un diplôme. (Exemple de l'atelier de conditionnement). Et, jusqu'à maintenant, différents dispositifs d'insertion co-existent sans articulation entre eux; des actions ponctuelles, arrêtées dans le temps. L'intérêt du projet « un pas dehors » est précisément de donner une homogénéité à tous ces dispositifs par l'emploi en détention d'un référent unique dévolu à cette tâche.

Il s'agit là du cœur du projet: « Un pas dehors » accorde une place à l'innovation, notamment par le développement d'ateliers, mais il a avant tout pour vocation principale d'apporter de la cohérence et une lisibilité à tous les dispositifs de droit commun existant par la présence renforcée d'un référent.

Un pas dehors est un projet expérimental sur 2010 et 2011, évalué par le CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. Il doit permettre en deux ans la comparaison de deux échantillons de jeunes placés sous main de justice; les « bénéficiaires » et les « témoins ».

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

- Préparation à la sortie de la Maison d'arrêt des Croisettes.
- Accompagnement des sortants : Sarthe et départements limitrophes selon leurs lieux de résidence et en particulier l'Orne dont la Maison d'arrêt à fermé ; les détenus sont transférés au Mans.
- Accompagner et préparer les jeunes placés sous main de justice à la sortie de détention.
- Favoriser leur retour à la formation et/ou l'emploi.
- Mettre en synergie des moyens et spécificités professionnelles de l'ensemble des acteurs de l'insertion.
- Trouver des solutions pérennes à la sortie de maison d'arrêt pour lutter contre la récidive.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

Ce projet concerne les jeunes entre 18 et 25 ans révolus
Condamnés à des peines allant de trois à dix-huit mois
Ecroqués aux Croisettes entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 décembre 2010
150 jeunes concernés divisés entre témoins et bénéficiaires

L'identification de ce public s'est opérée comme suit :

Dans un premier temps, chaque jeune est reçu en **accueil collectif** au sein du quartier Arrivant afin de leur présenter les missions et services de la Mission Locale dans son ensemble. L'accueil collectif est conduit par deux conseillers référents justice de la Mission locale, l'un référent du projet, l'autre en charge du suivi des jeunes « témoins ».
A l'issue de cet accueil et au regard des situations pénales de chacun, les référents SPIP et Mission Locale effectuent une randomisation des bénéficiaires et témoins.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Cf annexe 1

2.2. Analyse qualitative

ESTIMATION INITIALE

sur l'ensemble de la période expérimentale
sur les années 2009 et 2010 (si une répartition par année avait été précisée)
Estimation : 30 % de jeunes 18-25 ans incarcérés aux 2 maisons d'arrêt « Les Croisettes », soit 140 jeunes environ à l'année.

Initialement, 150 jeunes devaient être accompagnés, dont 75 bénéficiaires. Au terme de l'exercice 2010, le projet compte 60 bénéficiaires et 60 témoins.

Si le volume de bénéficiaires est inférieur au prévisionnel,

Préciser les raisons :

Ce sous-effectif peut s'expliquer par un nombre sous-estimé au départ de l'expérimentation, de personnes prévenues (pour lesquelles aucune date de fin de peine n'est connue) puis de personnes condamnées à des peines supérieures à 18 mois.

Préciser les actions mises en œuvre ou qui auraient été nécessaires pour y apporter une solution :

A ce titre, un réajustement a été opéré au terme du premier trimestre de l'expérimentation puisque initialement la peine du public cible devait être comprise entre 3 et 12 mois.

3. Bénéficiaires indirects

Pas de bénéficiaires indirects

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Cf en annexe 2

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
SPIP	<p>Le SPIP de Sarthe, principal partenaire opérationnel de ce projet, a nommé un conseiller d'insertion pour assurer un rôle de référence auprès du porteur du projet. Cette proximité se traduit par une participation à la randomisation des dossiers puis par la transmission d'informations sur les situations pénales et les échéances à respecter pour tout projet de réinsertion. Il est donc l'interlocuteur privilégié de la Mission Locale et constitue un intermédiaire pour tout échange avec la Direction de la Maison d'Arrêt, la Direction du SPIP et les magistrats.</p> <p>Un binôme SPIP/ML. Cette articulation permet un échange d'informations efficaces tant auprès des bénéficiaires qu'auprès des partenaires du projet. L'expertise des conseillers du SPIP est indispensable dans l'élaboration et la concrétisation des projets professionnels des bénéficiaires, tant dans la constitution des aménagements de peine que dans le respect des obligations liées aux condamnations. Les projets doivent donc nécessairement être construits au regard de tous ces éléments pour optimiser l'insertion des public sous main de justice.</p>
Missions Locales de Sarthe et d'Orne	La collaboration avec les Missions Locales de Sarthe et d'Orne s'effectue sur le flux, au regard des bénéficiaires accueillis afin d'assurer le suivi des jeunes sortis de détention
Développement du partenariat avec les acteurs économiques du bassin d'emploi du Mans et des départements limitrophes, en fonction des territoires d'origine du public cible :	

Partenariat avec le MEDEF	interventions auprès du public bénéficiaire autour de la représentation de l'entreprise, développement d'un dispositif de parrainage, travail sur la communication et les valeurs développées en entreprise via des activités sportives
Partenariat renforcé avec le Club FACE	accès à des contrats de professionnalisation, stages et autres programmes d'insertion
GEIQ propreté et BTP	Mise en lien avec des groupements d'entreprises et accès à des contrats de
A2i	Valorisation de l'emploi temporaire
Carbur'Emploi	Aide à la mobilité pour les moins de 25 ans sans ressources par la mise à disposition de 2 mobylettes au quartier de semi-liberté
PLIE	Places en chantier d'insertion pour les ressortissants de la CUM (depuis plus de 6 mois)

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %	
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	124 000,00 € soit	55,81%
Cofinancements extérieurs à la structure	44 000,00 € soit	19,80%
Autofinancement	42 980,68 € soit	19,34%
Prestations en Nature	11 200,00 € soit	5,04%

B. Pilotage de l'expérimentation

Composition du comité de pilotage :

Directeur du SPIP : Mr Feuillard

Directrice adjointe SPIP : Mme Moons

Conseiller de Probation référent sur le projet : Mr Landelle puis Mme Turquois

Conseillère référente sur le projet : Mme Bouteloup puis Mr Bouvier

Directrice adjointe Mission Locale : Mme Ernoult Boulay

Coordonnatrice emploi de l'UT DIRECCTE : Mme De Miollis
CREDOC : Mme Loones

représentant de l'Etat au sein du comité de pilotage : Coordonnatrice emploi de l'UT
DIRECCTE : Mme De Miollis

Outils de pilotage développés :

Outils de suivi des bénéficiaires

Tableau d'avancement en termes de sortie de prison, aménagement de peine, résultat
emploi formation

Questionnaire à destination des entreprises parties prenantes dans ce projet

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Rappel de l'organisation du dispositif :

Un **accueil collectif** est conduit chaque semaine par la Mission Locale, avec pour objectif de présenter les différents services proposés par cette structure (services de droit commun uniquement). A l'issue de cet accueil collectif, les conseillers procèdent à une **sélection des bénéficiaires et des témoins** sur la base de fiches d'inscription (cf Annexe 3) remplies par les détenues et complétées par le S.P.I.P. (situation pénale).

L'entrée dans le dispositif « un pas dehors » est **contractualisée**. Le bénéficiaire s'engage à respecter ses obligations judiciaires et à s'impliquer dans ses démarches de recherche d'emploi et actions d'accompagnement social dont il fera l'objet. La Mission Locale et le S.P.I.P. s'engagent à mettre en œuvre les outils dont ils disposent et à mobiliser leurs réseaux de partenaires pour accompagner vers l'emploi le bénéficiaire.

2 phases :

- **accompagnement durant la privation de liberté (emprisonnement et aménagements de peine)**
- **suivi des bénéficiaires durant 6 mois après leur levée d'écrou**
- **Accompagnement renforcé de la Mission Locale à la Maison d'Arrêt**
 - une demi-journée de permanence, le jeudi après-midi, vouée à l'accueil des nouveaux bénéficiaires
 - deux demi-journée de permanence, le lundi et mardi après-midi, destinées au suivi des dits bénéficiaires et à assurer une continuité dans le parcours d'orientation (ex : débriefing individuel dans le cadre de rencontres avec des professionnels ; la différence étant que les témoins, s'ils participent à l'action collective, ne bénéficient pas d'une telle restitution).

Suivi des bénéficiaires durant 6 mois après leur levée d'écrou

A ce stade, le suivi consistera en :

- des **entretiens réguliers le jeudi matin** à la Mission Locale pour les bénéficiaires résidant sur le territoire d'intervention de la Mission Locale de l'agglomération mancelle
- une **collaboration avec le réseau « Insertion Jeune »** du département et des départements limitrophes en cas de retour du jeune dans son territoire d'origine (Orne, Sarthe sud, Sarthe Nord,...), le relais de l'accompagnement sera passé entre A. BOUTELOUP et les structures du réseau insertion jeunes compétentes.
- un **accès au dispositif partenarial**
- un **accès aux outils d'insertion courants** (Offre de Formation Territorialisée, Programme Régional de Formations et Qualifications, contrats aidés,...)

La Plus Value de ce dispositif repose en partie sur une activité de coordination indispensable pour faciliter le lien « Dedans Dehors » et ainsi optimiser l'insertion sociale et professionnelle du public cible.

Elle se traduit par :

- La collaboration avec les services du **SPIP 72**, la **direction de la Maison d'Arrêt** et les **magistrats** dans la préparation des demandes de permission de sortie, d'éventuels aménagements de peine puis dans le cadre du suivi effectué auprès des personnes sorties.

Le référent Mission Locale, par le biais de l'accompagnement renforcé, tient un rôle de « personne ressource» quant au public en insertion et aux dispositifs qui leur sont destinés.

Ce rôle d'expert permet aussi de renforcer la connaissance auprès des services judiciaires quant aux dispositifs d'insertion et ainsi d'étayer et légitimer les projets professionnels élaborés permettant de solliciter les demandes d'aménagement de peine.

- L'organisation et la coordination d'une formation « **savoir être pour savoir devenir** » délivrée auprès de plusieurs groupes de bénéficiaires (maximum 12 personnes par groupe)
- L'organisation et la co-animation d'**interventions** et d'**ateliers** au sein de l'établissement pénitentiaire :
 - Atelier de sensibilisation autour de la **notion de budget**
 - Formation « **valorisation de soi** »
 - Atelier de définition d'un « **Portefeuille de compétences** »
 - Atelier « **Marché de l'emploi** »
- Des **informations collectives** autour de secteurs professionnels dits porteurs sur le territoire par la participation d'acteurs économiques locaux (employeurs, agences intérimaires, groupements d'employeurs...)
- L'accès privilégié au dispositif de **parrainage** piloté par la Mission Locale. Pour favoriser cet accès, le référent Mission locale établit le lien entre la maison d'arrêt, le parrain et le bénéficiaire.
- Le développement et l'entretien du **partenariat avec les acteurs économiques du bassin d'emploi du Mans et des départements limitrophes, en fonction des territoires d'origine du public cible** :
 - Places en chantier d'insertion pour les ressortissants de la CUM (depuis plus de 6 mois) et participation régulière aux commissions (PLIE)

- Partenariat renforcé avec le Club FACE : accès à des contrats de professionnalisation, stages et autres programmes d'insertion
- Mise en lien avec des groupements d'entreprises et accès à des contrats de professionnalisation (GEIQ propreté et BTP)
- Valorisation de l'emploi temporaire (A2i)
- Collaboration renforcée avec le MEDEF, l'ANDRH : organisation de rencontres bénéficiaires / employeurs, parrainage.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

L'accompagnement renforcé permet d'avoir une analyse plus fine de chaque situation et ainsi de mieux définir les actions à mener avec chaque jeune. Cela facilite le travail de la commission Dedans Dehors et permet ainsi de proposer de manière objective des aménagements de peine. Le public visé était bien adapté. Intervenir auprès d'un public incarcéré moins de 3 mois ou qui a une peine supérieur à 12 mois ne permettrait pas de réaliser ce travail.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Le binôme SPIP/ML. Cette articulation permet un échange d'informations efficaces tant auprès des bénéficiaires qu'auprès des partenaires du projet. L'expertise des conseillers du SPIP est indispensable dans l'élaboration et la concrétisation des projets professionnels des bénéficiaires, tant dans la constitution des aménagements de peine que dans le respect des obligations liées aux condamnations. Les projets doivent donc nécessairement être construits au regard de tous ces éléments pour optimiser l'insertion des public sous main de justice.

La participation aux **commissions dedans dehors** a été une réelle plus value

La collaboration avec les partenaires s'est concrétisée par :

- La présentation du programme auprès de groupements d'employeurs MEDEF / ANDRH
- **Deux** réunions d'information collective organisées au sein même de la Maison d'Arrêt, animées par des directeurs d'entreprises du bassin du Mans. Ces réunions d'information et d'échange ont donné lieu à 2 signatures de contrats (mission intérimaire et contrat de professionnalisation)
- **Deux** parrainages, se traduisant par des entretiens mensuels organisés au sein de l'établissement
- Formalisation d'une procédure de **passage de relais** auprès des Missions Locales de l'Orne et de Sarthe.

Toutes ces actions ont eu pour vocation d'initier des liens pour chacun des bénéficiaires entre leur passage en détention et les projections possibles à l'extérieur, un lien « Dedans-dehors », en les outillant quant à leur démarche de réinsertion.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Un partenariat diversifié : le partenariat avec des entreprises de tous secteurs d'activité est primordial, notamment pour apporter une réponse quant à la diversité des projets et demandes des bénéficiaires. Ex : beaucoup de demandes d'information sur les métiers du développement durable, il est pertinent d'avoir des professionnels de ce secteur d'activité impliqués dans le projet.

Une collaboration étroite avec les intervenants de l'établissement pénitentiaire et une volonté des différentes directions pour cette collaboration.

4. Impacts sur la structure

Avant 2009, la Mission Locale intervenait dans le cadre de l'accompagnement à raison d'une demi-journée par semaine à la prison du Vert Galant. Notre intervention pour 2012/2013 se base sur un accompagnement au bénéfice de 120 jeunes dans le cadre de l'accompagnement renforcé ; toutefois nous pouvons évaluer à 180 jeunes, le nombre de détenus suivis en parallèle dans le cadre d'un accompagnement plus classique Mission Locale non financé par ce projet et réalisé par un autre conseiller au sein de la Maison d'Arrêt « Les Croisettes » .

Dans le cadre d'un financement FSE, l'expérimentation va continuer sur les années 2012 et 2013

Conclusion :

Le projet « Un pas dehors » a innové en développant diverses activités au sein de l'établissement pénitentiaire. Il a surtout permis d'apporter de la cohérence entre les différents dispositifs existants d'une part, par la présence de personnes identifiées et référentes, d'autre part, par l'adaptation de ces dispositifs de droit commun aux spécificités du public ainsi qu'aux contraintes inhérentes au système carcéral.

Axes à renforcer :

- L'accompagnement auprès des entreprises
- L'adéquation entre les besoins repérés pour les jeunes vers l'entreprise et les disponibilités de ces entreprises.

Points forts :

- Renforcement du partenariat notamment le partenariat entreprises
- Accompagnement renforcé qui permet un meilleur suivi et une meilleure réactivité.
- Les interventions auprès de nos partenaires pour favoriser l'insertion du jeune sont facilitées.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>